

Élections syndicales des équipes locales du STT CEMTL-CSN

Rappel et procédure pour le vote électronique du 12 octobre à 7 h au 16 octobre à midi

Bonjour à tous,

- Vous recevrez par courriel un bulletin de vote électronique de la firme "**Simple sondage**" pour voter dans le cadre des élections du comité exécutif du STT CEMTL-CSN.
- Vous pouvez poser des questions par courriel à la présidente d'élection ou à la secrétaire d'élection à propos du processus de ce vote à l'adresse courriel suivante : **electionsttcemtl@gmail.com**
- Il est possible de consulter les fiches des candidat(e)s sur le site web du syndicat avant de voter : [https://sttcemtlcsn.monsyndicat.org/elections syndicales/](https://sttcemtlcsn.monsyndicat.org/elections_syndicales/)
- Veuillez noter que vous devez être un membre en règle afin d'exercer votre droit de vote.
- Nous vous rappelons que vous ne pouvez voter durant vos heures normales de travail à l'exception de vos périodes de pauses et de repas.
- Si vous ne recevez pas votre bulletin de vote par courriel, vous pouvez communiquer par courriel à la présidente ou à la secrétaire d'élection à l'adresse courriel suivante : **electionsttcemtl@gmail.com**
Notez qu'un délai de réponse raisonnable est à prévoir avant la réception de votre bulletin de vote par courriel.
- Notez également, **qu'aucun nouveau bulletin de vote ne sera émis après 10 h 30 le 16 octobre 2025.**

Si vous n'êtes pas actuellement un membre en règle de la catégorie 2 ou 3, nous vous invitons à signer votre carte de membre avant le vendredi 10 octobre à 16 h. Passé ce délai, les listes des membres en règle seront transmises à la firme de sondage.

Vous pouvez compléter votre carte de membre du syndicat via notre site internet à l'adresse suivante : <https://sttcemtlcsn.monsyndicat.org/adhesion/>

Ou à partir du code QR suivant :

